

# COMPTE EPARGNE TEMPS (CET)

## COMMENT L'UTILISER ?

Les représentants FO reçoivent régulièrement des demandes concernant le CET. C'est pourquoi nous vous proposons 4 fiches dédiées sur ce thème :

1. Comment l'ouvrir ?
2. Comment l'alimenter ?
3. Monétiser / Transférer vers un PERCO, PERO...
4. **Comment l'utiliser ?**



### Utiliser votre épargne temps monétisable

FO vous dit l'essentiel dans notre fiche « [monétiser ou transférer son CET](#) »

### Partir en congé épargne temps

- Vous devez utiliser le formulaire [Départ en CET](#) dans [e-demands RH](#).
- Vous pouvez le prendre à tout moment, sans justification.
- Votre congé est a minima d'un mois, sauf en cas d'évènement familial ou pour des activités d'élu(e).



#### Délai de prévenance :

- Pour un congé de 1 à 6 mois, il faudra prévenir dans le même délai que la durée de votre congé
- Pour un congé de plus de 6 mois, il faudra prévenir 6 mois avant votre départ
- Votre manager peut différer votre départ (3 mois maximum), sauf si vous êtes à moins de 5 ans de la date d'ouverture de vos droits à la retraite, ou en cas d'évènement familial

Pour les cadres au forfait jours, à partir de 50 ans, vous pouvez travailler 4 jours par semaine en utilisant votre CET. Vous pouvez le faire de 1 à 5 ans (période renouvelable chaque année).



Durant ce congé, seul le placement du 13<sup>ème</sup> mois sera autorisé. Il faut donc réaliser les demandes de placement, monétisation et transfert que vous souhaitez avant votre départ.

### Votre situation dans l'entreprise

Vous êtes en congés. Vous continuez à bénéficier de certains droits : avantages familiaux, intéressement, droit aux congés, ancienneté, 13<sup>e</sup> mois...

Mais vous perdez les indemnités liées à votre fonction, ainsi que les JRTT ou les JAIA...

### Retour du congé

Selon la durée de votre congé, vous retrouverez votre emploi ou un emploi équivalent. FO vous conseille d'en parler à votre manager avant votre départ.

**Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter votre représentant local FO**